

permanents, recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des affaires des anciens combattants, daté du 9 juin 1970. Deuxièmement, elle prie le gouvernement, outre l'application de ces recommandations, d'augmenter suffisamment les allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants de 1952.

• (8.40 p.m.)

Je crois qu'il n'est que juste de nous demander pourquoi il faut procéder ainsi et présenter une motion invitant le gouvernement à appliquer les recommandations unanimes de l'un des comités permanents de la Chambre, recommandations consécutives à une étude que la Chambre lui avait confiée.

Le ministre ainsi que d'autres députés ont parlé de l'excellent travail du comité des affaires des anciens combattants, des audiences interminables, des mémoires, des dépositions des témoins, de l'examen du Livre blanc du gouvernement et du rapport Woods. Tout cela s'est fait en 10 mois, et dans bien des cas lorsque le Parlement était en congé.

J'ai un mal fou à comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations unanimes de ce comité, vu surtout—quoiqu'en dise le ministre—les circonstances que connaissent la plupart des députés, les souffrances de nombre d'anciens combattants à l'heure actuelle qui éprouvent de grandes difficultés par suite des conséquences de l'inflation et de la hausse vertigineuse de la vie chère, qui a réduit leurs revenus en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, ainsi que leurs pensions. Plusieurs anciens combattants incapables de continuer à travailler ou de trouver du travail sont obligés de s'en remettre ou s'appuyer sur le gouvernement et de compter sur la loi sur les allocations aux anciens combattants pour subvenir à leurs besoins. Or je demande au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, quelle quantité de nourriture un homme marié avec des personnes à charge peut-il acheter avec \$175 par mois, maximum payable en vertu de la loi, même avec les gains supplémentaires maximums de \$245 auquel il a droit.

Je demande au ministre—chef de famille, il sait ce que subvenir aux besoins des siens représente—de s'imaginer comment il s'y prendrait pour nourrir sa famille avec \$60 par semaine; c'est cela que nous demandons aux anciens combattants canadiens de faire en maintenant le niveau actuel des allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Comment un Canadien peut-il espérer maintenir sa dignité étant ainsi réduit à la portion congrue?

A mon avis, monsieur l'Orateur, on nie à ceux qui ont le malheur de dépendre de cette loi la dignité à laquelle ils ont droit en vertu de leur apport et de leurs sacrifices. Nous leur donnons tout juste de quoi vivre. Le ministre, le gouvernement, de fait tous tant que nous sommes, nous devrions baisser la tête de honte car, à mon avis, dans

[M. McGrath.]

notre société d'abondance, réduire nos anciens combattants, eux qui ont payé si cher pour protéger le pays, à un état aussi lamentable est une véritable honte.

Nous ne tenons même pas compte du seuil de la pauvreté établi par le Conseil économique du Canada en 1968. De fait, nous versons à nos anciens combattants moins que le salaire minimum prévu par la mesure législative adoptée par le Parlement. Pourtant, les anciens combattants doivent subvenir à leurs besoins sachant que leurs allocations seront augmentées seulement une fois terminée la revue de toute la législation sociale inscrite aux statuts canadiens. J'espère que le ministre tiendra compte du plaidoyer des participants au débat. J'espère qu'il se montrera à la hauteur de sa tâche comme ministre des Affaires des anciens combattants, et qu'il reconnaîtra la situation lamentable des anciens combattants.

Je rejette l'opinion déjà réitérée par le ministre dans son discours ce soir, opinion très subtile d'ailleurs, selon laquelle les allocations aux anciens combattants devraient en quelque sorte se perdre dans la révision générale de la législation sociale, car, lorsque le Parlement canadien a créé le ministère dont le ministre a maintenant la charge, lorsque le Parlement a incorporé aux statuts canadiens des mesures législatives tendant à régler le problème des anciens combattants et à reconnaître leur rôle dans le maintien de la société dont nous jouissons au Canada, le Parlement accordait une attention toute particulière aux engagements contractés par le pays tout entier envers les anciens combattants canadiens. Le Parlement ne prétendait pas subvenir aux besoins des anciens combattants comme il le fait dans le cas des chômeurs, des pauvres, ou des handicapés. Le Parlement reconnaissait l'engagement spécial et unique du Canada envers ceux qui l'ont servi en temps de guerre.

Nous sommes sur le point, je crois, de nous soustraire à notre obligation, et je pense que c'est mauvais pour le Canada. Le Parlement a reconnu avoir des obligations envers les Canadiens qui doivent compter sur la protection des lois du salaire minimum. Il a reconnu que le coût de la vie est monté en flèche dans notre pays, et déclaré du même coup que tout travailleur relevant de la compétence du gouvernement fédéral doit recevoir au moins \$1.65 l'heure. Sans aucun doute, le gouvernement a la même obligation envers nos anciens combattants et il doit admettre que les facteurs qui font monter le coût de la vie sont aussi ceux qui amoindrissent le revenu des anciens combattants. Il doit reconnaître les pertes que l'inflation a infligées aux bénéficiaires des allocations et des pensions d'invalidité versées aux anciens combattants et agir très rapidement.

Depuis le début de cette législature, en réalité, depuis 1968, il ne se passe pas de mois sans qu'un ancien combattant me demande quand le gouvernement donnera suite au rapport Woods. Il ne se passe pas de mois sans que j'aie à expliquer aux anciens combattants pourquoi le gouvernement a refusé d'agir. L'explication est vide de sens et ne l'accepterai pas. Je ne puis donc espérer que les anciens combattants de ma circonscription ou de ma province l'acceptent.